

Les caminots du Rédaou – Critérium cycliste des sentiers de Lahage

DIMANCHE 15 OCTOBRE 2017

REGLEMENT EPREUVE ANNEXE

1. Epreuve disputée sous les règlements de la commission cycliste FSGT de la Haute Garonne.
 2. Le port du casque est obligatoire.
 3. Tous les participants ainsi que les voitures de l'organisation devront se conformer aux règles strictes du code de la route. Respect de la moitié de la chaussée et des sens giratoires en particulier.
 4. Tous les contrevenants seront immédiatement mis hors course pas les commissaires présents sur le circuit et dans les voitures de l'organisation.
 5. Les voitures suiveuses ne sont pas autorisées
 6. Le ravitaillement sera autorisé en poste fixe
 7. Le dépannage n'aura lieu que sur le bas coté droit de la chaussée.
 8. Itinéraire : le parcours sera fléché avec les lettres ACA.
 9. Les carrefours seront protégés pendant 15 mn après le passage de la tête de la course.
- Au-delà de ce laps de temps les participants seront tenues de respecter les règles de priorités du code de la route.